## COMMUNE D'ORSAY

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**Etaient présents:** David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth Delavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot (arrivée à 20h37), Eric Lucas.

Anne-Charlotte Bénichou (jusqu'à 21h17)
Pierre Bertiaux
Elisabeth Caux
Pierrick Courilleau

Pouvoir à Didier Missenard Pouvoir à Mireille Delafaix Pouvoir à David Ros Pouvoir à Louis Leroy

Absents: //

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents à 20h30 : 28

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Michèle Viala est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2023-87** – **SERVICES TECHNIQUES** – ADOPTION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

### Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L.221-1 à L.221-9 et R.221-1 à R.222-12,

**Vu** l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

**Vu** la délibération de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay n°2019-180 du 26 juin 2019 portant adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial 2019-2024 et notamment l'action n°126 « Mettre en place un système de mutualisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) à l'échelle intercommunale pour alimenter un fonds de transition énergétique »,

**Vu** la délibération de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay n°2023-111 du 24 mai 2023 approuvant les termes de la convention à conclure avec les communes relative à la mutualisation des Certificats d'Economies d'Energie,

Vu la convention de mutualisation des certificats d'économies d'énergie, ci-annexée,

**Considérant** l'intérêt de la Commune d'Orsay à mutualiser les ressources et les moyens avec la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay pour favoriser la mobilisation des financements de travaux d'économies d'énergie,

**Vu** l'avis de la Commission des finances, du développement durable et des affaires générales du 25 septembre 2023,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention à conclure avec la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay relative à la mutualisation des Certificats d'Economies d'Energie.
- **Autorise** le Maire à signer la convention et ses avenants éventuels, ainsi que tout document relatif à ce projet.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget principal des années concernées, fonction, chapitre et articles nécessaires.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 2 001 2023 et de la publication le 2 001 2023

David ROS Maire d'Orsay Conseiller départemental de l'Essonne